

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale								
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :						
	1. Intitulé du projet							
Création d'un forage pour l'alimentation e	en eau d'un bâtiment d'élevage de volailles	plein air à Romigny (51).						
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)						
2.1 Personne physique	D. / OLIFNITINI							
Nom BAUDESSON	Prénom QUENTIN							
2.2 Personne morale								
Dénomination ou raison sociale	EARL PIOT							
Nom, prénom et qualité de la personne	M.QUENTIN BAUDESSON, GERANT							
habilitée à représenter la personne morale	,							
	9 3 0 0 0 1 1 Forme jurid	ique EARL						
RCS / SIRET 3 2 1 8 3 1 8	9 3 0 0 0 1 1 1 Forme Juild	Ique LANE						
Joign	ez à votre demande l'annexe obliga	toire n°1						
3. Catégorie(s) applicable(s) du table		e R. 122-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du pro	pjet						
N° de catégorie et sous-catégorie		rd des seuils et critères de la catégorie						
		s d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)						
FORAGE ET MINE - Catégorie 27 a) -		u d'un bâtiment d'élevage de volailles d'une						
forage pour l'approvisionnement en eau		ge servira à l'abreuvement des animaux et au						
de plus de 50 mètres de profondeur	nettoyage des bâtiments.	an car auvraga da plus da 10 màtros da						
	Article L411-1 du Code Minier : Déclaration profondeur	on car ouvrage de plus de 10 metres de						
	Nomenclature IOTA - rubrique 1.1.1.0 : Ré	égime de la déclaration nour l'ouvrage de						
	forage	egime de la declaration pour rouvrage de						
	Totage							
	4. Caractéristiques générales du proje	4						
Doivent être annexées au présent form	ulaire les pièces énoncées à la rubrique	8.1 du formulaire						
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ituels travaux de démolition							
Réalisation d'un forage vertical de 110 me	etres de profondeur, captant la nappe de la	Craie de Champagne Nord (masse d'eau						
FRHG207) sur la commune de Romigny d	·							
	0 m3/an pour l'abreuvement des volailles d	le l'exploitation et le nettoyage des						
bâtiments en fin de lot.								
Si le productivité est suffisante et sous réserve d'obtenir les autorisations administratives nécessaires, cet ouvrage sera mis en								
exploitation et raccordé au bâtiment d'élevage.								
Si la productivité est insuffisante, le forage sera abandonné et rebouché dans les règles de l'art.								

4.2 Objectifs du projet

La création de ce forage captant les eaux de la nappe de la craie de Champagne vise à l'alimentation en eau d'un bâtiment d'élevage situé dans la commune de Romigny.

L'eau du forage sera prélevée de manière continue mais à un débit assez faible (4 à 6 m3 / heure maximum) pour satisfaire l'abreuvement des animaux.

Cette eaux prélevée viendra se substituer à l'eau du réseau d'AEP de la commune de Romigny.

Cette eau n'est pas destinée à l'alimentation humaine. Il sera par ailleur indiqué les menions "non-potable" sur les robinets et points de puisage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet sera limité dans l'espace (90 m² pour le passage des engins de forage) et dans le temps (entre 2 et 4 jours de chantier, en phase diurne).

Il se déroulera de la façon suivante : une fois les déclarations administratives obtenues, le chantier commencera par la mise en place du matériel. Le substratum sera ensuite foré et le trou sera nettoyé.

Foration sur 110 mètres au Rotary à l'eau au diamètre 380 mm jusque -84 mètres puis au diamètre 200 mm jusque -110 mètres. La foration à l'eau n'utilise aucun produit chimique.

Une fois le trou foré, la pose du tubage sera réalisée (collé intérieur et extérieur avec colle spéciale PVC rigide réseau eau potable avec rivetage de sécurité).

- Tête de forage sur 5 mètres
- Tubage PVC plein entre 0 et -84 mètres; crépiné entre -84 et -110 mètres.

Enfin, pour terminer, la margelle de la tête de forage sera bétonnée et elle sera fermée par un capot métallique cadenassé. L'ouvrage sera donc sécurisé pour éviter toute contamination extérieure.

Lorsque le chantier sera terminé, il sera nettoyé par l'entrepreneur.

L'ampleur des travaux est modeste, il n'y aura aucune incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Si la productivité est suffisante, le forage sera équipé et raccordé au bâtiment d'élevage (incluant l'installation de pompage, la filtration, le traitement et le raccordement).

L'ouvrage sera utilisé pour l'alimentation en eau du bâtiment (pas de consommation humaine). Le débit d'exploitation visé est de l'ordre de 4 à 6 m3/heure pour un volume prélevé annuel de l'ordre de 4000 m3/an.

La source d'énergie de la pompe du forage sera électrique, donc non polluante : pas de bruit, pas de pollution de l'air. L'ouvrage ne sera pas visible par les tiers avoisinants.

Compte tenu du fait que le prélèvement vient en lieu et place d'un même prélèvement d'eau potable, que les quantités horaires et annuelles seront très modestes au regard de la capacité de la ressource, et que le forage sera protégé tant par sa conception que sa protection physique, toutes deux conformes à l'arrêté du 11 septembre 2003 et à la norme NF X 10-999, il n'y aura aucune incidence ni sur un quelconque habitat, ni sur une quelconque espèce.

	strative(s) a autorisation le projet a-t-li nentale devra être jointe au(x) dossiei							
Le projet fait l'objet d'une déclaration au titre de l'article L411-1 du code minier : déclaration transmise en DREAL. car d'une								
profondeur supérieure à 10 mètres.								
volume annuel prélevé est supérieur à	•	de l'eau : déclaration rubrique IOTA 1.1.1.0 car le mis aux déclarations au titre du Code de à 10 000 m3.						
	projet et superficie globale de l'opération deurs caractéristiques	on - préciser les unités de mesure utilisées						
Gran	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Valeur(s)						
	- profondeur de l'ouvrage							
	- débit horaire de l'ouvrage	5 m3/h						
	- volume maximal prélevé ar	nnuellement 4 000m3/an						
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 3 ° 7 6 ' 9 3 " 62 Lat. 4 9 ° 1 6 ' 7 9 " 49						
Le projet se trouvera sur la commune de ROMIGNY Lieu-dit "La Grurie" Parcelle cadastrée section ZE n°9	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long ° ' " Lat ° ' " Long ° ' " Lat ° ' " _						
	Joignez à votre demande les anno	exes n° 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Le projet se situe à plus de3 km à vol d'oiseau de la ZNIEFF de type II "Vallée de l'ardre et de ses affluents entre saint-imoges et fismes" N° 210020218.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		\boxtimes	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		\boxtimes	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		×	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		\boxtimes	
Dans une zone de répartition des eaux ?		\boxtimes	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		\boxtimes	
Dans un site inscrit ?		\boxtimes	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le projet se situe à plus de 9 km à vol d'oiseau du site Natura 2000 "Pelouses de la barbarie à Savigny-sur-Ardres " N° FR2100262.
D'un site classé ?		\boxtimes	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

V COMBZ COM	Veuillez completer le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ?				
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le projet engendrera un prélèvement d'eau dans la masse d'eau FRHG 207 - Craie de Champagne. Le forage se trouve aux distances réglementaires des sources potentielles de pollution, évitant tout risque de pollution : pas d'impact sur le milieu.	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		\boxtimes		
	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		\boxtimes		
Milieu nature			\boxtimes		

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	\boxtimes	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	\boxtimes	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
	Engendre-t-il des effluents ?	\boxtimes	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		\boxtimes				
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		\boxtimes				
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :			
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La recharge en eau est de 863 mm/an, les écoulements de la nappe sont majoritairement libre. Celui-ci n'aura donc aucune incidence quantitative sur cette masse d'eau.

Pour suivre les consommations d'eau, l'installation sera équipée d'un dispositif de comptage agréé par l'agence de l'Eau Seine-Normandie. L'ouvrage recevra un système de surveillance de niveau par sonde. L'ouvrage sera protégé par une margelle bétonnée et sera muni d'un dispositif de fermeture pour éviter tout risque de pollution accidentelle du milieu.

L'implantation du forage est effectuée en dehors des sites Natura 2000. Le projet respectera également les documents de planification du SDAGE Seine/Normandie et du SAGE de l'Aisne Vesle Suippe .

L'eau du forage ne sera pas consommée pour l'alimentation humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le forage en projet respecte l'ensemble des prescriptions applicables pour ce type de projet.

La nappe de la craie présente un régime libre dans une grande partie du territoire de Champagne-Ardenne et peut donc fluctuer au gré des recharges et des vidanges naturelles de l'aquifère.

La nappe est essentiellement alimentée par les pluies efficaces dans toute sa partie libre et se vidange par le biais d'exutoires naturels que constituent les sources et les cours d'eau, permettant une bonne qualité de l'eau et évitant le risque de pollution accidentel.

Au regard de ces éléments, le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8	.1 Annexes obligatoires							
Objet								
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	\boxtimes						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\boxtimes						
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes						
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	\boxtimes						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

8.2 Autres annexes volontairement transmise	par le maître d'ouvrage	ou pétitionnaire
---------------------------------------------	-------------------------	------------------

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 6 : Coupe prévisionnelle du projet de forage, indiquant sa conception, la cimentation et la profondeur prévue

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à ROMIGNY

le, 05/02/2021

Signature